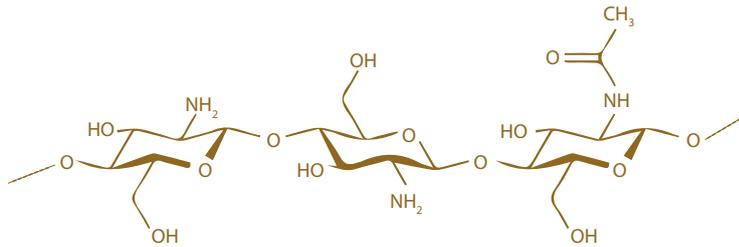


OENOBrett[®] ORG

100% chitosane d'origine fongique, pour lutter contre les levures *Brettanomyces*.

Apte à l'élaboration de produits destinés à la consommation humaine directe, dans le cadre de l'emploi réglementé en œnologie. Conforme au Règlement CE n° 606/2009.



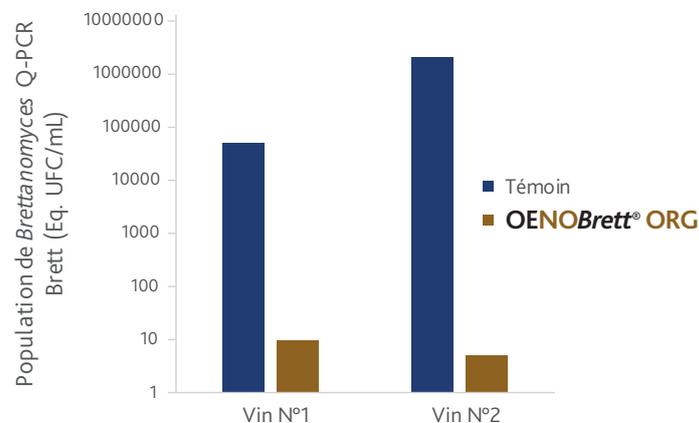
Le chitosane est un polysaccharide naturel extrait du champignon *Aspergillus niger*. Son efficacité contre les levures d'altération est démontrée et reconnue par de nombreuses publications et articles scientifiques.

SPÉCIFICITÉS ET PROPRIÉTÉS ŒNOLOGIQUES

OENOBRETT[®] ORG est un produit 100% chitosane d'origine fongique (*Aspergillus niger*), non-allergène et non-animal. Permet de lutter efficacement contre les micro-organismes indésirables, principalement *Brettanomyces*.

RÉSULTATS EXPÉRIMENTAUX

- Essai de traitement avec OENOBRETT[®] ORG sur 2 vins naturellement contaminés par *Brettanomyces bruxellensis*.
Traitement à 4 g/hL et analyse par Q-PCR Brett 10 jours après le traitement.



LAFFORT
L'œnologie par nature

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Aspect poudre fine Couleur beige clair

ANALYSES CHIMIQUES ET MICROBIOLOGIQUE

Degré d'acétylation.....	0-30 mol%	Mercuré	< 0,1 ppm
Perte à la dessiccation	< 10 %	Arsenic.....	< 1 ppm
Cendres.....	< 3%	Cadmium.....	< 1 ppm
Matières solubles.....	< 5%	Germes totaux/g	< 10 ³ UFC
Teneur en glucanes résiduels	> 2%	Salmonelles/25g.....	absence
Viscosité en solution 1%.....	< 10%	Coliformes/g	< 10 ² UFC
Plomb.....	< 1 ppm		

PROTOCOLE D'UTILISATION

CONDITIONS ŒNOLOGIQUES

- Le traitement est à mettre en œuvre après les fermentations (FA et FML achevées).
- Veiller à ajuster les vins en SO₂ en accord avec les bonnes pratiques œnologiques.

MISE EN ŒUVRE

- Délayer dans 10 fois son poids d'eau ou de vin - Utiliser un récipient propre et inerte.
- Introduire la préparation dans le vin, bien homogénéiser.
- Soutirage possible dès le 8^{ème} jour.

CONSERVATION

- Conserver hors sol dans l'emballage fermé, scellé d'origine à température modérée dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.
- DLUO : 3 ans.
- Ne pas utiliser un emballage entamé.

DOSE D'EMPLOI

Dose d'emploi recommandée : 4 à 10 g/hL.
Réglementation UE : Dose maximale légale : 10 g/hL (pour la réduction des populations de micro-organismes indésirables, notamment les *Brettanomyces*).

CONDITIONNEMENT

Boîtes de 100 g.
Poche de 1 kg.

